

**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 23 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

48 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD (arrivée à l'OJ n°5/1), Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

13 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Paule BUFFY a donné pouvoir à Chantal HOCHART, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Éric JODELET a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Marie-Claire LIMOSIN.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Catherine PRÉVOST et Nicolas ROBERT.

6 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Julien MILLOT, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

11 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Chantal HOCHART, Didier IDES, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Serge NASSELEVITCH et Gérard PAILLARD.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Lundi 16 octobre 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	48
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-110

Objet : Attribution du marché d'enlèvement, de transport, de traitement et de valorisation des déchets de la déchetterie de SAINT-BRANCHER

Monsieur Olivier BERTRAND explique qu'une consultation a été lancée pour un marché d'enlèvement, de transport, de traitement et de valorisation des déchets de la déchetterie de SAINT-BRANCHER issus des collectes des communes membres de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN. Il indique que ladite consultation a été lancée pour une tranche ferme d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2024, renouvelable 3 fois pour une année supplémentaire. Après avoir exposé l'analyse des offres reçues et les avoir comparées avec les tarifs actuellement en vigueur, Monsieur Olivier BERTRAND propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, de délibérer pour :

- Attribuer le marché comme suit :
 - Lot 1 : enlèvement, transport et traitement des déchets encombrants à la société SUEZ RV CENTRE EST sise 5 rue de la Goulette 21850 SAINT-APOLLINAIRE comme suit :
 - L'enlèvement et le transport : 41,08 euros HT, la tonne,
 - Le traitement : 103,00 euros HT, la tonne,
 - Lot 2 : enlèvement, transport et traitement des déchets verts comme suit :

- L'enlèvement et le transport : 40,00 euros HT, la tonne, à la Sarl TRANSPORTS BRUNET sise ZA Les Bréandes 89000 PERRIGNY,
- Le traitement : 22,50 euros HT, la tonne, à la Sarl VERT COMPOST 89 sise Puits de Courson 89800 SAINT-CYR-LES-COLONS,
- Lot 3 : enlèvement, transport, traitement et valorisation des déchets de cartons à la société SUEZ RV CENTRE EST sise 5 rue de la Goulette 21850 SAINT-APOLLINAIRE comme suit :
 - L'enlèvement et le transport : 293,95 euros HT, la tonne,
 - Le traitement : 45,30 euros HT, la tonne,
- Lot 4 : enlèvement, transport et traitement des déchets de gravats à la société SUEZ RV CENTRE EST sise 5 rue de la Goulette 21850 SAINT-APOLLINAIRE comme suit :
 - L'enlèvement et le transport : 26,07 euros HT, la tonne,
 - Le traitement : 23,44 euros HT, la tonne,
- Lot 5 : enlèvement, transport, traitement et valorisation des déchets de la ferraille à la Sarl AUTODAG-RECYDAG sise route d'Annéot – ZA de la Grande Corvée 89200 AVALLON comme suit :
 - L'enlèvement et le transport : 0 euro HT, la tonne,
 - Le traitement : - 110,00 euros, la tonne - Prix plancher : 40,00 euros, la tonne,
- Lot 6 : enlèvement, transport et traitement des déchets de bois à la société ASTRA RECYCLAGE (ASTRADEC) sise Contour des Fontaines 89600 CHEU comme suit :
 - L'enlèvement et le transport : 40,00 euros HT, la tonne,
 - Le traitement : 55,00 euros HT, la tonne,
- Lot 7 : enlèvement, transport, traitement et valorisation des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS), batteries, huiles de vidange, bouteilles d'hélium, gaz et extincteurs à la société EDIB sise 5 boulevard de Beauregard 21600 LONGVIC comme suit :
 - L'enlèvement et le transport : 290,00 euros HT, la tonne,
 - Le traitement : 950,00 euros HT, la tonne,

Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à signer les contrats avec les titulaires retenus des différents lots du marché et tous les documents inhérents à la présente décision.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ATIBUE le marché comme suit :**
 - **Lot 1 : enlèvement, transport et traitement des déchets encombrants à la société SUEZ RV CENTRE EST sise 5 rue de la Goulette 21850 SAINT-APOLLINAIRE comme suit :**
 - L'enlèvement et le transport : 41,08 euros HT, la tonne,
 - Le traitement : 103,00 euros HT, la tonne,
 - **Lot 2 : enlèvement, transport et traitement des déchets verts comme suit :**
 - L'enlèvement et le transport : 40,00 euros HT, la tonne, à la Sarl TRANSPORTS BRUNET sise ZA Les Bréandes 89000 PERRIGNY,
 - Le traitement : 22,50 euros HT, la tonne, à la Sarl VERT COMPOST 89 sise Puits de Courson 89800 SAINT-CYR-LES-COLONS,
 - **Lot 3 : enlèvement, transport, traitement et valorisation des déchets de cartons à la société SUEZ RV CENTRE EST sise 5 rue de la Goulette 21850 SAINT-APOLLINAIRE comme suit :**
 - L'enlèvement et le transport : 293,95 euros HT, la tonne,
 - Le traitement : 45,30 euros HT, la tonne,
 - **Lot 4 : enlèvement, transport et traitement des déchets de gravats à la société SUEZ RV CENTRE EST sise 5 rue de la Goulette 21850 SAINT-APOLLINAIRE comme suit :**
 - L'enlèvement et le transport : 26,07 euros HT, la tonne,
 - Le traitement : 23,44 euros HT, la tonne,
 - **Lot 5 : enlèvement, transport, traitement et valorisation des déchets de la ferraille à la Sarl AUTODAG-RECYDAG sise route d'Annéot – ZA de la Grande Corvée 89200 AVALLON comme suit :**
 - L'enlèvement et le transport : 0 euro HT, la tonne,
 - Le traitement : - 110,00 euros, la tonne - Prix plancher : 40,00 euros, la tonne,
 - **Lot 6 : enlèvement, transport et traitement des déchets de bois à la société ASTRA RECYCLAGE (ASTRADEC) sise Contour des Fontaines 89600 CHEU comme suit :**

- L'enlèvement et le transport : 40,00 euros HT, la tonne,
- Le traitement : 55,00 euros HT, la tonne,
- Lot 7 : enlèvement, transport, traitement et valorisation des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS), batteries, huiles de vidange, bouteilles d'hélium, gaz et extincteurs à la société EDIB sise 5 boulevard de Beauregard 21600 LONGVIC comme suit :
 - L'enlèvement et le transport : 290,00 euros HT, la tonne,
 - Le traitement : 950,00 euros HT, la tonne,
- **AUTORISE** le Président à signer les contrats avec les titulaires retenus des différents lots du marché et tous les documents inhérents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 23 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

48 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD (arrivée à l'OJ n°5/1), Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Paule BUFFY a donné pouvoir à Chantal HOCHART, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Éric JODELET a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Marie-Claire LIMOSIN.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Catherine PRÉVOST et Nicolas ROBERT.

6 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Julien MILLOT, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

11 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Chantal HOCHART, Didier IDES, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Serge NASSELEVITCH et Gérard PAILLARD.

2 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Lundi 16 octobre 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	48
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-111

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour la vente des matériaux triés issus des collectes sélectives des déchets ménagers

Monsieur Olivier BERTRAND explique que les Communautés d'Agglomérations et les Communautés de Communes du département de l'Yonne ont convenu de procéder à un groupement de commandes pour la vente des matériaux triés issus des collectes sélectives des déchets ménagers avec pour objectif d'obtenir des offres économiquement les plus avantageuses possibles. Il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « déchets ménagers et assimilés, protection de l'environnement et cadre de vie » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN en qualité de membre du groupement de commandes pour la vente des matériaux triés issus des collectes sélectives des déchets ménagers,
- Et, le cas échéant,
- Accepter les termes de la convention du groupement de commandes (cf. : convention annexée à la note de synthèse),
- Mandater la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois comme coordonnateur du groupement de commandes,
- S'engager à :

- Transmettre l'état de ses besoins dans les délais fixés par le Comité de pilotage,
 - Respecter le choix du ou des titulaire(s) retenu(s) par le Comité de pilotage,
 - Signer le(s) contrat(s) avec le(s) titulaire(s) du groupement de commandes,
- Autoriser le Président à signer la convention du groupement de commandes telle qu'elle est proposée et tout document entrant dans l'application de la présente décision.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de Communes **AVALLON-VÉZELAY-MORVAN** en qualité de membre du groupement de commandes pour la vente des matériaux triés issus des collectes sélectives des déchets ménagers,
- **ACCEPTÉ** les termes de la convention du groupement de commandes (*cf. : convention annexée à la note de synthèse*),
- **MANDATE** la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois comme coordonnateur du groupement de commandes,
- **S'ENGAGE** à :
 - Transmettre l'état de ses besoins dans les délais fixés par le Comité de pilotage,
 - Respecter le choix du ou des titulaire(s) retenu(s) par le Comité de pilotage,
 - Signer le(s) contrat(s) avec le(s) titulaire(s) du groupement de commandes,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention du groupement de commandes telle qu'elle est proposée et tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président

Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 23 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

48 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD (arrivée à l'OJ n°5/1), Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDEs, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Paule BUFFY a donné pouvoir à Chantal HOCHART, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Éric JODELET a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDEs, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Marie-Claire LIMOSIN.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Catherine PRÉVOST et Nicolas ROBERT.

6 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Julien MILLOT, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

11 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Chantal HOCHART, Didier IDEs, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Serge NASSELEVITCH et Gérard PAILLARD.

2 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Lundi 16 octobre 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	48
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-112

Objet : Tarifcation forfaitaire pour une occupation temporaire sur l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage

Pour la 3^{ème} année consécutive, Monsieur Joël TISSIER explique que les locataires de l'aire d'accueil permanente des gens du voyage ont été obligés de quitter les lieux, à minima, pour la période allant du lundi 23 octobre 2023 au dimanche 5 novembre 2023 inclus afin de permettre de réaliser des travaux d'entretien et de maintenance des installations et des espaces verts pendant la fermeture de l'aire. Il indique que ces locataires auront la possibilité de stationner temporairement durant cette période sur l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage qui sera équipée de coffrets électriques, de compteurs d'eau et de sanitaires provisoires. Aussi, contrairement à la mise à disposition gracieuse décidée lors deux années précédentes et sur la proposition de la Commission « aires d'accueil des gens du voyage », Monsieur Joël TISSIER propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Décider d'une tarifcation forfaitaire pour une occupation temporaire sur l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage,
Et, le cas échéant,
- Fixer cette tarifcation forfaitaire à 100,00 euros par emplacement et par famille,
- Autoriser le Président à mettre en application la présente décision.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'une tarification forfaitaire pour une occupation temporaire sur l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage,
- **FIXE** cette tarification forfaitaire à 100,00 euros par emplacement et par famille,
- **AUTORISE** le Président à mettre en application la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 23 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

48 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD (arrivée à l'OJ n°5/1), Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Paule BUFFY a donné pouvoir à Chantal HOCHART, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Éric JODELET a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Marie-Claire LIMOSIN.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Catherine PRÉVOST et Nicolas ROBERT.

6 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Julien MILLOT, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

11 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Chantal HOCHART, Didier IDES, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Serge NASSELEVITCH et Gérard PAILLARD.

2 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Lundi 16 octobre 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	48
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-114

Objet : **Projet 2024 d'une marche solidaire « Le Grand Huit »**

Le Président explique que le ROTARY AVALLON-VÉZELAY a décidé d'organiser un défi solidaire et sportif sous la forme de deux circuits de randonnées pédestres « Le Grand Huit » les 18 et 19 mai 2024 qu'il est venu présenter les lundis 17 juillet et 9 octobre 2023 au Bureau Communautaire.

- Considérant que le projet est porté par une association locale,
- Considérant que le but de cette manifestation est de contribuer à l'attractivité, à la dynamisation et à la valorisation du territoire,
- Considérant que de nombreuses communes rurales seront traversées par les deux circuits de la randonnée pédestre,
- Considérant que la totalité des dons reçus à hauteur de 100,00 euros par participant sera intégralement reversée aux associations caritatives de l'Avallonnais qui auront l'obligation de justifier l'usage des fonds perçus,
- Considérant que les dons reçus seront donc distribués et consommés localement,
- Considérant que les collectivités (Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, Conseil Départemental de l'Yonne, Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN et la Ville d'AVALLON) sont sollicitées pour un total de 36 000,00 euros nécessaires à l'organisation et à
-

la promotion de la manifestation (*cf. : les communes rurales ne seront pas sollicitées financièrement sauf, pour certaines, pour un soutien logistique*),

- Considérant que le ROTARY AVALON-VÉZELAY souhaite pérenniser cette manifestation avec l'objectif de diminuer la participation financière des collectivités,

Le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Décider de soutenir le défi solidaire et sportif « Le Grand Huit » porté par le ROTARY AVALON-VÉZELAY tel qu'il est présenté,
Et, le cas échéant,
- Attribuer une aide exceptionnelle de 10 000,00 euros,
- Dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024,
- L'autoriser à signer une convention de partenariat et financière pour fixer, notamment, les modalités de versement de l'aide accordée avec le ROTARY AVALON-VÉZELAY.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (8 abstentions : Léa COIGNOT-1-, Geneviève DANGLARD-1-, Gérard DELORME-2-, Agnès JOREAU-2-, Françoise LAURENT-1- et Bertrand du PASSAGE-1-),

- DÉCIDE de soutenir le défi solidaire et sportif « Le Grand Huit » porté par le ROTARY AVALON-VÉZELAY tel qu'il est présenté,
- ATTRIBUE une aide exceptionnelle de 10 000,00 euros,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024,
- AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat et financière pour fixer, notamment, les modalités de versement de l'aide accordée avec le ROTARY AVALON-VÉZELAY.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 23 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

48 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD (arrivée à l'OJ n°5/1), Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

13 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Paule BUFFY a donné pouvoir à Chantal HOCHART, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Éric JODELET a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Marie-Claire LIMOSIN.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Catherine PRÉVOST et Nicolas ROBERT.

6 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Julien MILLOT, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

11 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Chantal HOCHART, Didier IDES, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Serge NASSELEVITCH et Gérard PAILLARD.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Lundi 16 octobre 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	48
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-113

Objet : Décision modificative n°2023-3 du budget annexe 2023 « gestion du service Enfance/Jeunesse »

Le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver la décision modificative n°2023-3 du budget annexe 2023 « gestion du service Enfance/Jeunesse » afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
673 – Titres annulés	130,00	7066 -- Redevances à caractère social	130,00
Total	130,00	Total	130,00
Budget après décision modificative	2 028 617,70		2 028 617,70



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2023-3 du budget annexe 2023 « gestion du service Enfance/Jeunesse » telle qu'elle est présentée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 23 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

48 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD (arrivée à l'OJ n°5/1), Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Paule BUFFY a donné pouvoir à Chantal HOCHART, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Éric JODELET a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Marie-Claire LIMOSIN.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Catherine PRÉVOST et Nicolas ROBERT.

6 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Julien MILLOT, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

11 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Chantal HOCHART, Didier IDES, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Serge NASSELEVITCH et Gérard PAILLARD.

2 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Lundi 16 octobre 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	48
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-115

Objet : Création d'un emploi permanent d'assistant (e) ressources humaines à temps complet (35/35^e) au service « Ressources Humaines »

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Par une délibération en date du 30 juin 2022, le Président rappelle qu'un poste d'Agent administratif à temps non complet (17,5/35^e) avait été créé à compter du 1^{er} septembre 2022 au service « Ressources Humaines ».

- Considérant qu'une proposition de suppression de ce poste à temps non complet (17,5/35^e) sera faite lors du prochain Comité Social Territorial,
- Considérant la nécessité de renforcer le service « Ressources Humaines » avec un poste à temps complet afin d'assurer la continuité du service,
- Considérant le nombre d'agents de la collectivité,
- Considérant la complexité à gérer les ressources humaines qui nécessite une veille juridique et réglementaire permanente,

Le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Créer un poste permanent d'assistant (e) ressources humaines à temps complet (35/35^e) à compter du 1^{er} janvier 2024,



- Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie B au grade de rédacteur ou le cas échéant par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article L 332-8- 2° du code général de la fonction publique, à savoir, pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- le niveau de recrutement : diplôme de niveau IV et/ou expérience professionnelle équivalente,
- le niveau de rémunération sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de rédacteur.

Et, le cas échéant,

- Décider le recrutement d'un(e) assistant(e) ressources humaines à temps complet (35/35^e) à compter du 1^{er} janvier 2024 au service « Ressources Humaines »,
- L'autoriser à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **CRÉE un poste permanent d'assistant(e) ressources humaines à temps complet (35/35^e) à compter du 1^{er} janvier 2024,**
- **DIT que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie B au grade de rédacteur ou le cas échéant par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article L 332-8- 2° du code général de la fonction publique, à savoir, pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.**
- **DIT que son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :**
 - le niveau de recrutement : diplôme de niveau IV et/ou expérience professionnelle équivalente,
 - le niveau de rémunération sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de rédacteur.

Et le cas échéant,

- **DÉCIDE le recrutement d'un(e) assistant(e) ressources humaines à temps complet (35/35^e) à compter du 1^{er} janvier 2024 au service « Ressources Humaines »,**
- **AUTORISE le Président à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la collectivité.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIL

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 23 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

48 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD (arrivée à l'OJ n°5/1), Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Paule BUFFY a donné pouvoir à Chantal HOCHART, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Éric JODELET a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Marie-Claire LIMOSIN.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Catherine PRÉVOST et Nicolas ROBERT.

6 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Julien MILLOT, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

11 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Chantal HOCHART, Didier IDES, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Serge NASSELEVITCH et Gérard PAILLARD.

2 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Lundi 16 octobre 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	48
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-116

Objet : Création d'un emploi permanent de directeur (trice) à temps complet (35/35^e) à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Après avoir rappelé le départ de la Directrice de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal au 30 novembre 2023 et considérant qu'une proposition de suppression d'un poste permanent de direction à temps complet sur le grade d'Animateur sera faite lors du prochain Comité Social Territorial, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Créer un emploi permanent de directeur (trice) à temps complet (35/35^e) pour assurer les missions de direction à compter du 1^{er} décembre 2023, Et, le cas échéant,
- Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint d'animation ou le cas échéant par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article L 332-8- 2° du code général de la fonction publique, à savoir, pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.



Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- le niveau de recrutement : diplôme de niveau IV et/ou expérience professionnelle équivalente,
- le niveau de rémunération sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation.

Et le cas échéant,

- Décider le recrutement d'un(e) directeur (trice) à temps complet (35/35^e) pour assurer les missions de direction à compter du 1^{er} décembre 2023 à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal,
- L'autoriser à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « gestion du service Enfance-Jeunesse » de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **CRÉE un emploi permanent de directeur (trice) à temps complet (35/35^e) pour assurer les missions de direction et ouvert à compter du 1^{er} décembre 2023,**
- **DIT que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint d'animation ou le cas échéant par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article L 332-8- 2° du code général de la fonction publique, à savoir, pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.**
- **DIT que son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :**
 - le niveau de recrutement : diplôme de niveau IV et/ou expérience professionnelle équivalente,
 - le niveau de rémunération sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation.

Et le cas échéant,

- **DÉCIDE le recrutement d'un(e) directeur (trice) à temps complet (35/35^e) pour assurer les missions de direction à compter du 1^{er} décembre 2023 à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal,**
- **AUTORISE le Président à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « gestion du service Enfance-Jeunesse » de la collectivité.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 23 octobre 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

48 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD (arrivée à l'OJ n°5/1), Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Paule BUFFY a donné pouvoir à Chantal HOCHART, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Éric JODELET a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Marie-Claire LIMOSIN.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD, Jean-Claude LANDRIER, Catherine PRÉVOST et Nicolas ROBERT.

6 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Arnaud GUYARD, Julien MILLOT, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

11 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Chantal HOCHART, Didier IDES, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Serge NASSELEVITCH et Gérard PAILLARD.

2 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Lundi 16 octobre 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	48
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-117

Objet : Création d'un emploi permanent de directeur(trice) adjoint(e) à temps complet (35/35^e) à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Créer un emploi permanent de directeur (trice) adjoint (e) à temps complet (35/35^e) pour assurer les missions de direction adjointe à compter du 1^{er} décembre 2023,
- Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint d'animation ou le cas échéant par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article L 332-8- 2^o du code général de la fonction publique, à savoir, pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
- Le niveau de recrutement : diplôme de niveau IV et/ou expérience professionnelle équivalente.
- le niveau de rémunération sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation.



- Et, le cas échéant,
- Décider le recrutement de directeur (trice) adjoint(e) à temps complet (35/35^e) pour assurer les missions de direction adjointe à compter du 1^{er} décembre 2023 à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal,
 - L'autoriser à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe « gestion du service Enfance-Jeunesse » de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **CRÉE** un emploi permanent de directeur (trice) adjoint (e) à temps complet (35/35^e) pour assurer les missions de direction adjointe et ouvert à compter du 1^{er} décembre 2023,
- **DIT** que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint d'animation ou le cas échéant par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article L 332-8- 2° du code général de la fonction publique, à savoir, pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
- **DÉCIDE** du niveau de recrutement : diplôme de niveau IV et/ou expérience professionnelle équivalente.
- **DÉCIDE** que le niveau de rémunération sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation.
- Et le cas échéant,
- **DÉCIDE** le recrutement d'un(e) Directeur (trice) adjoint(e) à temps complet (35/35^e) pour assurer les missions de direction adjointe à compter du 1^{er} décembre 2023 à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe « gestion du service Enfance-Jeunesse » de la collectivité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN

